

# Conseil Municipal

## Du 08 Février 2016

Nombre de Membres

Afférents au conseil municipal : 71

En exercice : 71

Qui ont pris part à la délibération : 58

Date de Convocation : 02 Février 2016

Date affichage : le 13 Février 2016

L'an deux mil seize, le huit février à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ARGENTONNAY, se sont réunis dans la salle des fêtes du quartier de Boësse, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GODET, Maire d'Argentonnay.

**Etaient présents :** ARNAULT Alain, AUDOUIN Pascal, BAUDRY Murielle, BILLEAUD Laurent, BILLY Colette, BODET Joël, BODET Yvonne, BONNIN Mylène, BOUTET Sophie, BROSSARD Thierry, CHIRON Georges, CLIDIÈRE Jean-Roger, DANDRES Bernard, DAVID Catherine, de TROGOFF Gaëtan, DURAND Jacques, FABIEN Ariel, FARDEAU Adeline, GAZEAU Jean-Louis, FILLON Sébastien, GARREAU François, GENTY Simon, GERARD Martine, GIRAULT Robert, GOBIN Laurent, GODET Fabien, GODET Jean-Paul, GODET Stéphane, GOUBEAU Sonia, GRELLIER Christine, GRIMAUULT Jean-Paul, GUILLOTEAU Michel, LABORDE Quentin, LANDAIS Valérie, LAVAUD Martine, LERIQUE François, LOGEAS Jean-Paul, MABILAIS Béatrice, MARTIN Jeannine, MENARD Yannick, MENUAULT Hugues, METIVIER Nathalie, MUSSET Nicole, NIORT Marie, NIORT Stéphane, NOEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PILOTEAU Pascal, PROUST Annick, RAIMBAULT Emilie, RAUCH Claude, ROCHAIS Claude.

**Etaient absents représentés :** FAVRELIÈRE Julie ayant donné pouvoir à Murielle BAUDRY, Armelle CASSIN ayant donné pouvoir à Michel GUILLOTEAU, PRAUD Francine ayant donné pouvoir à Stéphane OLIVIER, DESCHAMPS Jérôme ayant donné pouvoir à Jean-Paul LOGEAS, Rémy MENARD ayant donné pouvoir à Pascal PILOTEAU, CHIRON Laëtitia ayant donné pouvoir à Georges CHIRON

**Etaient absents excusés :** RABILLOUD Hélène, BECOT Alain, BESNARD Sandra, DUFOUR Nadine, GAURY Noël, GUIGNARD Isabelle, LAVILLONNIÈRE Sébastien, OLIVIER Jean-Luc, PAINEAU Marjorie, PIERROIS Marie-Catherine, GUIGNARD Isabelle

**Etaient absents :** DE PINHO Adrien, BARON Sébastien, BORRA Bertrand

**Secrétaire de séance :** BONNIN Mylène

- **Mr le Maire nomme comme secrétaire de séance Mylène BONNIN**
- **Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal des démissions de Mr Jean-François CHEVALLIER, Conseiller Municipal de La Coudre et de Mme Claire JACQUES, Conseillère Municipale, d'Argenton Les Vallées.**  
**Il informe également le Conseil Municipal que Mme Claire JACQUES, ayant été élue sur la liste de Mr de TROGOFF, le 23 Mars 2014, est remplacée par Mr François GARREAU, le dernier membre élu de la liste.**
- **Mr le Maire installe alors Mr GARREAU au sein du Conseil Municipal**

**Le Conseil Municipal adopte le Compte rendu du dernier Conseil Municipal à l'unanimité**

### 1- **Désignation des délégués au SIEDS**

Le Maire rappelle les délégués au Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres, des anciennes communes.

	Titulaires	Suppléants
Argenton Les Vallées	LERIQUE François	LABORDE Quentin
Le Breuil Sous Argenton	CHIRON Georges	DURAND Jacques
La Coudre	FARDEAU Adeline	BONNIN Mylène
La Chapelle Gaudin	OLIVIER Jean-Luc	BESNARD Sandra
Moutiers Sous Argenton	GAZEAU Jean-Louis	LAVAUD Martine
Ulcot	NOEL Jean-Marie	RABILLOUD Hélène

Dans le cadre de la commune nouvelle, après confirmation du SIEDS, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres.

Mr François LERIQUE, étant membre du bureau, est proposé comme délégué titulaire.

Mr LERIQUE prend la parole pour présenter le rôle des délégués au niveau de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de nommer les délégués suivants au SIEDS :

- François LERIQUE, membre titulaire
- Georges CHIRON, membre suppléant

## **2- Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs**

Suite à la création de la commune d'Argentonay, il convient d'instituer une nouvelle commission communale des impôts directs avant le 1<sup>er</sup> Mars. Pour les communes de plus de 2.000 habitants, cette commission est composée du Maire et de huit commissaires.

Les commissaires étant désignés par la Direction Générale des Finances Publiques, il convient de proposer 16 noms de titulaires et 16 noms de suppléants, dont 2 noms de propriétaires extérieurs à la commune à cette commission communale des impôts.

En tenant compte, des différentes commissions communales es Impôts Directs existantes, il est proposé, les membres suivants :

Ordre	Nom Prénom	Profession	Résidence	Age
<b>Contribuables habitants la commune - commissaires titulaires</b>				
1	de TROGOFF Gaëtan	Retraité	Sanzay - Argenton les Vallées	67
2	GUILLOTEAU Michel	Retraité	Boësse - Argenton les Vallées	64
3	MENARD Rémi	Retraité	Le Breuil Sous Argenton	69
4	LOGEAIS Jean-Paul	Retraitée	La Chapelle Gaudin	68
5	GIRAULT Robert	Retraitée	La Coudre	68
6	GRIMAULT Jean-Paul	Retraité	Moutiers Sous Argenton	67
7	PILOTEAU Pascal	Paysagiste	Ulcot	52
8	CASSIN Armelle	Gérante de société	Argenton les Vallées	55
9	ROCHAIS Claude	Retraité	Argenton Les Vallées	58
10	CHIRON Georges	Retraité	Le Breuil Sous Argenton	64
11	GOBIN Laurent	Carrossier	La Chapelle Gaudin	45
12	MENARD Yannick	Agent de Maîtrise	La Coudre	50
13	LAVAUD Martine	Secrétaire	Moutiers Sous Argenton	53
14	NOEL Jean-Marie	Retraité	Ulcot	62
<b>Contribuables hors commune - commissaires titulaires</b>				
15	BERTHE DE POMMERY Hubert	Retraité	Paris	75
16	PINEAU Joël	Agriculteur	Coulonges - Thouarsais	57
<b>Contribuables habitants la commune - commissaires suppléants</b>				
1	BILLY Colette	retraitée	Argenton les Vallées	68
2	BONNIN Gérard	Retraité	Boësse - Argenton les Vallées	67
3	BREBION Michel	Retraité	Le Breuil Sous Argenton	78

4	OLIVIER Jean-Luc	Agriculteur	La Chapelle Gaudin	62
5	BILLEAUD Laurent	Responsable de production	La Coudre	45
6	GAZEAU Jean-Louis	Agriculteur	Moutiers Sous Argenton	57
7	GRELLIER Christine	Agricultrice	Ulcot	49
8	DUPOIRON Jacques	Retraité	Sanzay – Argenton Les Vallées	66
9	AUDOUIN Pascal	Agriculteur	Le Breuil Sous Argenton	45
10	PAINEAU Marjorie	Employée	La Chapelle Gaudin	45
11	BROSSARD Thierry	Agriculteur	Ulcot	48
12	GERARD Martine	Retraité	Argenton Les Vallées	64
13	BILLY Bernard	Agriculteur	Le Breuil Sous Argenton	60
14	PIERROIS Marie - Catherine	Agricultrice	Moutiers Sous Argenton	57
<b>Contribuables hors commune - commissaires suppléants</b>				
15	DAVID Paul	Retraité	Bressuire	69
16	HERAULT Michel	Retraité	Nueil Les Aubiers	78

Après délibération, le Conseil Municipal propose, à l'unanimité, les personnes désignées.

Jean-Paul GRIMAULT précise le rôle de la Commission de Impôts Directs.

### **3- Convention pour la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que la collectivité d'Argenton les Vallées, par délibération du 04 Décembre 2014, s'était engagée dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant la création de la commune d'Argentonnay,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

☑ DECIDE de poursuivre la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires au contrôle de légalité ;

☑ DONNE SON ACCORD pour que la collectivité accède aux services S<sup>2</sup> LOW proposés par l'ADULLACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;

☑ DONNE SON ACCORD pour que le Maire signe la nouvelle convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité avec la préfecture des Deux-Sèvres, représentant l'Etat à cet effet.

### **4- Affiliation au service retraite du Centre de Gestion des Deux-Sèvres**

Mr le Maire propose, compte tenu du nombre d'agents et des futurs départs en retraite, d'adhérer au service optionnel / retraite CNRACL du Centre de Gestion Territorial des Deux-Sèvres.

Si la mission obligatoire d'un Centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même il est habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de gestion des Deux-Sèvres propose-t-il, depuis 2007, à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le Cdg79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations. S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

- L'immatriculation de l'employeur .....23€ le dossier
- L'affiliation .....12€ le dossier
- La demande de régularisation de services .....23€ le dossier
- La validation des services de non titulaire .....31€ le dossier
- Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB).. 46€ le dossier
- La liquidation des droits à pension :
  - o Pension vieillesse « normale » .....46€ le dossier
  - o Pension / départ et\ou droit anticipé(s) .....55€ le dossier
- Rendez-vous personnalisé au Centre de gestion : Estimation de pension, étude des droits, conseils.....31€ le rdv et\ou la simulation
- Le droit à l'information : envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL : .....15€ par heure.

Ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

## **5- Rémunération des agents recenseurs**

Suite à la création de la commune nouvelle, le Maire propose d'harmoniser au mieux la rémunération des agents recenseurs des communes déléguées du Breuil Sous Argenton et d'Argenton Les Vallées.

Il est donc proposé une rémunération brute de 1014€, à laquelle sera ajoutée :

- 35€ par séance de formation,
- un forfait de 50€ pour les frais de déplacement,
- 70€ pour la rémunération de la tournée de reconnaissance.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire, à modifier les arrêtés de nomination des agents concernés.

## **6- Contrat Emploi d'Avenir**

Le dispositif des emplois d'avenir vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent des espaces verts aux services techniques
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à signer la convention avec et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent des espaces verts aux services techniques
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et le contrat de travail à intervenir.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2016.

Pascal PILOTEAU présente les modalités de recrutement de ces jeunes et précise leurs missions au sein de l'équipe des Services Techniques.

### **7- Demande de subvention du Twirling**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'une subvention du Twirling Club Argentonnais pour l'organisation du championnat départemental de twirling en individuel regroupant une centaine de twirleuses et twirleurs dont 9 filles d'Argenton d'un montant de 300,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 300,00 € au Twirling Club Argentonnais pour ce championnat.

Mme Mylène BONNIN fait une rapide présentation de cette association.

### **8- Subvention à l'association Sainte-Cécile – Cinéma Le Commynes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Argenton Les Vallées, s'était engagée préalablement, sur le versement exceptionnel d'une subvention d'un montant de 1080€ au cinéma « *Le Commynes* », pour pérenniser la diffusion cinématographique dans les locaux situés 3 rue de la Frérie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention d'un montant de 1080€ à l'association Sainte Cécile cinéma le Commynes.

### **9- Durée des amortissements**

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que les communes dont la population est inférieure à 3 500 habitants ont l'obligation d'amortir les comptes relatifs aux études d'urbanisme (202), aux fonds de concours – Subventions d'équipement versées (204) et aux logiciels (205).

La durée maximale d'amortissement préconisée est de 5 ans. Mr le Maire propose donc les durées d'amortissement suivantes :

<b>Biens amortis</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
202 - Etudes d'Urbanisme	5 ans
204 – Fonds de concours – Subventions d'équipements versées	5 ans
205- Logiciels	5 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

### **10- Avenant n°1 au marché de travaux de la salle de motricité de l'école de Moutiers Sous Argenton**

Considérant la délibération du 30 Juin 2015 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la construction d'une salle de motricité à l'école de Moutiers Sous Argenton,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux supplémentaires sont à prévoir, nécessitant une modification des délais d'exécution, de 2 mois supplémentaires.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°1 :

- **pour le lot n°2** – Ossature Bois – Bardage- Menuiseries extérieures - attribué à l'Entreprise Charpente Thouarsaise, pour des travaux sur le portail
- **pour le lot n°6** – Electricité - attribué à l'Entreprise LAVAUD Teddy, pour des travaux supplémentaires

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant HT Base</b>	<b>Avenant</b>	<b>Nouveau montant</b>
02 – Ossature Bois – Bardage- Menuiseries extérieures	SARL Charpente Thouarsaise	14.512,50€	<b>324,12€</b>	14.836,62€
06- Electricité	SARL LAVAUD Teddy	4.507,96€	<b>873,33€</b>	5381,29€

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux pour la construction d'une salle de motricité à l'école de Moutiers Sous Argenton, comme détaillé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve l'avenant n°2 au marché de travaux pour la construction d'une salle de motricité à l'école de Moutiers Sous Argenton, comme détaillé ci-dessus, ainsi que la modification des délais d'exécution.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2016 de la Commune d'Argentonnay.

## **11- Questions diverses**

⇒ **Commission des Finances** : Une réunion se tiendra en Mairie d'Argentonnay le Mardi 9 Février.

⇒ **Commission Urbanisme** : Mr de TROGOFF informe le Conseil Municipal que le CAUE propose une formation urbanisme. Mr de TROGOFF présente le projet de revitalisation du Centre Bourg d'Argentonnay.

⇒ **Informations sur la Gestion des Salles communales** : La commune a investi dans un logiciel de locations des salles des fêtes. La réservation des salles se fera en Mairie d'Argentonnay.

⇒ **Informations sur le Tour des Deux-Sèvres** : Claude ROCHAIS présente le Tour des Deux-Sèvres, qui se déroulera le 12 Juillet prochain sur Argentonnay : le parcours, les animations, le financement : 6.000€ reste à la charge d'Argentonnay, le reste étant porté par l'Agglo2B. Pour l'organisation du repas du soir, deux restaurateurs d'Argentonnay, le Restaurant du lac et l'Auberge de La Source, ont été sollicités. Ils sont tous les deux intéressés. Murielle BAUDRY doit étudier avec eux leurs propositions.

⇒ **Informations sur Festiv'Arts** : L'Agglo2B ne veut plus porter l'organisation de cette manifestation mais la déléguer à une association locale. Une réunion a été organisée avec différentes associations d'Argentonnay afin de savoir s'ils étaient d'accord pour porter ce projet. Toutes ont décliné l'offre sauf La Colporteuse qui va soumettre l'idée à son Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration valide le projet, le Festiv'Arts se déroulerait le 17 Septembre, jour de la Journée du Patrimoine, sur le quartier de Sanzay.

⇒ **Informations sur 14 Juillet** : Fête du Comité de Jumelage qui se déroulera sur la Place Léopold Bergeon, et non au Moulin des Plaines. Il est prévu plusieurs animations en collaboration avec des associations d'Argentonnay. En fin de soirée, il y aura un feu d'artifice.

⇒ **Composition d'un groupe d'élus référents à l'association de « La Colporteuse »** : Sous Argenton les Vallées, un groupe d'élus référents avait été composé. Les élus référents étaient : Valérie LANDAIS, Béatrice MABILAIS et d'Hugues MENUAULT. Béatrice ne souhaite plus faire partie de ce groupe, par manque de temps. Claude RAUCH souhaite que cette association soit rattachée à une commission. Mr LERIQUE rejoint l'idée de Mr RAUCH. Mr le Maire propose que le groupe existant rencontre La Colporteuse pour savoir ce qu'ils attendent de la commune, quelle relation avoir avec la commune ..... Groupe de travail ? Association rattachée à une commission ? A discuter avec La Colporteuse. Il faut définir les modalités de partenariat avec La Colporteuse. Le Conseil décide d'inviter La Colporteuse à une prochaine réunion pour qu'ils puissent présenter l'association.

⇒ **Marché d'Argentonnay** : Mr RAUCH présente les réflexions et travaux du groupe du travail mis en place par Argenton Les Vallées: la question était de savoir s'il fallait déplacer le marché ou pas. Suite à une enquête, il s'est avéré qu'il fallait conserver le marché là où il était, par contre il a été révélé un problème de signalétique, d'animations... Des associations se sont portées volontaires pour animer le marché. La responsable de Familles Rurales souhaite intégrer cette réflexion. Mr RAUCH propose que d'autres personnes se rejoignent à ce groupe.

⇒ **Mutuelle communale complémentaire** : Sur la commune de Moutiers, il est mis en place une mutuelle de villages pour permettre aux administrés d'avoir une complémentaire à prix attractif. C'est la Mutuelle Choletaise qui a été retenue sur Moutiers. Il a été demandé si cette mutuelle pouvait être élargie aux habitants d'Argentonnay. Après réflexion, les adjoints et maires délégués y sont favorables. La Mutuelle Choletaise va donc s'ouvrir à tous les habitants d'Argentonnay.

⇒ **Achat de tables de réunions** : Une large majorité du Conseil Municipal ne souhaite pas faire l'acquisition des tables.

- ⇒ **Réflexion sur la mise en place d'un processus pour faire participer les habitants à l'élaboration des projets sur Argentonnay en partenariat avec les commissions communales** : L'idée de Mr le Maire est de faire participer les habitants mais comment ? Pour lui, les conseillers ont le pouvoir de décision, et c'est à eux que revient le pouvoir de trancher. Aussi, Il n'est pas question que les habitants participent aux commissions, sauf sur invitation pour des projets particuliers. Pour Mr le Maire, il est important que les citoyens s'investissent et se mobilisent pour la commune. Il souhaiterait proposer des rencontres avec les citoyens d'Argentonnay. Il souhaite donc constituer un groupe de travail de 6 à 7 personnes pour réfléchir

sur la méthode à mettre en place : réunion de la population, enquêtes ..... La méthode élaborée par le groupe de travail sera proposée aux adjoints pour étude. Le Conseil validera par la suite cette modalité. Le but est de récolter des idées qui seront hiérarchisées par les élus : financiers et choix stratégiques.

Mr CLIDIÈRE demande si cela ne fait pas double emploi avec la Commission Gouvernance. Mr le Maire souligne que la Gouvernance est en lien avec la vie d'élus, alors que ce groupe de travail sera lui davantage en lien avec la population.

Entre deux réunions de Conseil Municipal, le Maire s'engage à transmettre les informations importantes, par mail, aux conseillers.

⇒ **Vice-Présidence de l'Agglo2B** : Mr CLIDIÈRE pose la question du remplacement de Mr BRUNET Jean-Pierre qui a démissionné. Mr le Maire a été sollicité par Mr BERNIER à ce sujet, et a décliné l'offre. Mr BERNIER doit questionner d'autres élus à ce sujet. Mr le Maire demande donc aux conseillers s'ils ont eu des échos à ce sujet. Mr DANDRES souhaite que l'Argentonnais soit représenté au sein de l'Agglo.

⇒ **Groupe de travail sur la politique associative** : Un groupe de travail, ayant pour objet de définir les critères et modalités d'attribution des aides aux différentes associations, est constitué. Il est constitué de : Murielle BAUDRY, Béatrice MABILAIS, Claude RAUCH, François LERIQUE, Colette BILLY, Jean-Paul GRIMAUULT, Stéphane NIORT, Nathalie METIVIER, Jeannine MARTIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15